



**PROCES VERBAL DE LA SEANCE ORDINAIRE
DU CONSEIL MUNICIPAL LUNDI 15 DECEMBRE 2025**

Présents: BERNARDIN Daniel, DUTHU Sébastien, MAIGNAN Pierrick, HINSCHBERGER Christophe, COLIN Didier, CHEVALIER Philippe, ROSSIGNOL Thierry, PERNIN Frédéric

Absents excusés : PAILLE Virginie donne procuration à Sébastien DUTHU
LIMOGE Sara donne procuration à Daniel BERNARDIN
WEIL-ROBIN Sandrine donne procuration à Christophe HINSCHBERGER

Secrétaire de séance : HINSCHBERGER Christophe

Le compte-rendu de la séance du 06 octobre 2025 est approuvé à l'unanimité.

❖ **RENOUVELLEMENT DU CONTRAT DE TRAVAIL DE MARINE GENOT :**

Le contrat de travail est reconduit à l'unanimité pour l'année 2026 dans les mêmes termes.

❖ **RENOUVELLEMENT DU CONTRAT DE TRAVAIL DE MARTINE ROUET :**

Le conseil municipal, à l'unanimité, le reconduit pour l'année 2026 dans les mêmes termes. Son intervention à chaque location pour l'état des lieux d'entrée et de sortie et le ménage passerait de 3 heures à 4 heures pour parfaire le ménage

❖ **CONTRAT AVEC L'ASSOCIATION FONCIERE :**

A l'unanimité, le conseil municipal, renouvelle le contrat tel quel pour les années 2025 et 2026

❖ **CONVENTION AVEC LE CANTRE DE GESTION DU JURA :**

La convention est approuvée pour une somme de 30 euros par an, par 9 votes pour, 1 vote contre et 1 abstention.

❖ **AIDES AUX JEUNES POUR LES ANNEES 2025 ET 2026 DANS LE CADRE DU CCAS :**

Il est accordé à l'unanimité (1 personne exclue du vote) une aide de 130 euros par permis pour 4 jeunes en contre partie de 2 demi-journées de travail pour la commune et de 2 aides de 10 euros pour les licences sportives.

❖ **PARTICIPATION A LA GARANTIE SANTE (MUTUELLE) DES AGENTS COMMUNAUX**

Une participation à la garantie santé est décidée par 9 votes pour et 2 abstentions pour 15 euros par agent et par mois pour les risques santé, et de 7 euros par agent et par mois pour le risque prévoyance.

❖ **SUBVENTION A L'ECOLE POUR NOËL 2025**

Il est accordé à l'unanimité, pour une aide de 10 euros par élève habitant à Amange à l'occasion du spectacle de Noël du RPI

❖ **DEMANDE DE DEPLACEMENT D'UN REVERBERE D'ECLAIRAGE PUBLIC.**

Cette demande provenant de M Malfati Julien et Mme Marechal-Lyet Fanny, résidant au 13 rue Charles Blanc, concerne l'enlèvement d'un réverbère et son remplacement par une lanterne fixée au mur, en partie supérieure, pour des raisons de sécurité. La compétence des travaux est du domaine communal. Le devis du SIDEC s'élève à 2552.00 euros TTC et celui de l'électricien communal (M Raichon) est de 996.00 euros TTC. Le conseil municipal décide de prendre en charge les travaux par 10 votes pour et 1 abstention et de retenir le devis de M Raichon, l'électricien communal pour les travaux d'éclairage public.

❖ **MISE A DISPOSITION DE SALLES COMMUNALES POUR LES ELECTIONS**

Le conseil municipal décide à l'unanimité la mise à disposition gratuitement de la salle des fêtes pour les candidats à l'élection municipale des 15 et 22 mars 2026

❖ **ENGAGEMENTS DES CREDITS D'INVESTISSEMENT 2026**

Le conseil municipal, à l'unanimité autorise le maire à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement (dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent).

❖ **Logo communal**

La proposition de Sébastien DUTHU est retenue à l'unanimité. Il s'agit du logo qui apparaît sur ce papier entête

Fait à Amange, le 19/12/2025
Le Maire

Daniel BERNARDIN

